

## **MERCREDI 10 MARS 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1  
Marc Ballard, conseiller #2  
Marc St-Aubin, conseiller #3  
Poste vacant, conseiller #4  
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5  
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

### **SÉANCE À HUIS CLOS**

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

### **1.0 OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **210310-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 février 2021
- 4.0 Avis de motion et règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
  - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
  - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Acceptation de la démission du conseiller au siège no° 4
  - 6.2 Vacance du poste de conseiller au siège no° 4
  - 6.3 Projet "Papineau Numérique" – Accord d'accès municipal entre la MRC de Papineau et la municipalité de Boileau – Approbation et autorisation de signature
  - 6.4 Programme d'aide à la voirie (PAV), Volet Entretien du Réseau Local (ERL) – Reddition de compte 2020
  - 6.5 Entente avec la MTQ – contrat de balayage 2021
  - 6.6 Désignation d'un élu spécifique au poste de responsable des questions familiales et aînées – PFM/MADA
  - 6.7 Affichage de poste – adjointe administrative
  - 6.8 Appui – La campagne vers des collectivités durables
  - 6.9 Adoption des états financiers 2020
  - 6.10 Constat d'infraction – Matricule 0987 13 0422
  - 6.11 Appel d'offres sur le SEAO – Achat ou location achat d'un camion de déneigement
  - 6.12 Demande d'analyse de la consommation d'énergie des luminaires
  - 6.13 Appui à l'organisme UNIS POUR LA FAUNE
  - 6.14 Achat d'une benne de remplacement
- 7.0 Finances

- 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
- 7.2 Rapport des salaires nets
- 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

**Que** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021:

**ATTENDU** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

#### **210310-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2021 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

#### **6.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU CONSEILLER NO° 4**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal de Boileau ont pris connaissance de la lettre de démission du conseiller no° 4;

#### **210310-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Ronald Roberts et de la remercier pour le travail accompli au cours des dernières années;

**QUE** madame la directrice générale, Cathy Viens informe le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la vacance au siège no° 4.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.2 VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NO° 4**

**ATTENDU** que l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, alinéa 2, fait mention que lorsqu'une vacance à un poste d'élu est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé par le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, sans en être obligé, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle;

**ATTENDU** que l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* fait mention que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle, ce poste n'est comblé que lors de l'élection générale;

**ATTENDU** que la période restante au présent mandat n'est que d'environ huit mois, sans compter le délai pour tenir une élection partielle;

**ATTENDU** qu'il y a un nombre suffisant d'élus pour obtenir le quorum nécessaire lors des séances à venir entre mars et novembre 2021;

**210310-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil laisse le poste vacant de conseiller au siège no° 4 jusqu'à l'élection générale du 7 novembre prochain.

**Adopté à l'unanimité**

**6.3 PROJET "PAPINEAU NUMÉRIQUE" – ACCORD D'ACCÈS MUNICIPAL ENTRE LA MRC DE PAPINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

**ATTENDU** que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** »);

**ATTENDU** que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

**ATTENDU** que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

**210310-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Boileau approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

**QUE** Conseil de la Municipalité de Boileau autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE** la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

**6.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV), VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) – REDDITION DE COMPTE 2020**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau est en droit de recevoir une subvention relative au Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV) – Volet Entretien du Réseau Local (ERL), du Ministère des Transports du Québec, pour l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT** que le montant de la subvention s'élève à 266 496\$;

**CONSIDÉRANT** les exigences du Ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

**210310-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil informe le ministère des Transports du Québec que le total des frais admissibles au volet Entretien du Réseau Local (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement et équipement) pour l'année 2020 est de 429 611\$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée, réparti de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :**

➤ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	121 537\$
➤ Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	191 458\$
➤ Dépenses d'investissement	116 616\$

**QUE** la municipalité de Boileau informe également ledit Ministère des Transports du Québec dans son rapport financier 2020, de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour les routes locales 1 et 2.

**Adopté à l'unanimité**

**6.5 ENTENTE AVEC LE MTQ – CONTRAT DE BALAYAGE 2021**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a déposé à la municipalité de Boileau une offre pour l'exécution du balayage d'une partie du chemin de Boileau (entre l'intersection du chemin Maskinongé sur une longueur totale de 0.57 km) pour un montant de 435.09 \$;

**ATTENDU** que cette offre de contrat est pour une durée d'un an;

**210310-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** la municipalité de Boileau accepte l'offre de contrat du ministère des Transports au montant de 435.09 \$;

**QUE** madame la directrice générale, Cathy Viens soit mandatée et autorisée à signer tous documents requis à cette entente.

**Adopté à l'unanimité**

**6.6 DÉSIGNATION D'UN ÉLU SPÉCIFIQUE AU POSTE DE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET AINÉES – PFM/MADA**

**ATTENDU** que l'élu en charge des questions familiales et ainées (MADA et PFM) a remis sa démission;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Boileau pour la mise à jour de la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) ainsi qu'à l'élaboration de la politique familiale (PFM);

**210310-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard**

**QUE** la municipalité de Boileau désigne monsieur Jean-Marc Chevalier, conseiller à titre de "responsable des questions familiales et ainées (RQF)";

**QUE** cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM/MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et MADA.

**Adopté à l'unanimité**

**6.7 AFFICHAGE DE POSTE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**210310-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à enclencher le processus en vue de l'embauche d'un ou une adjointe administrative. Ce poste est permanent, à raison d'un minimum de 20 heures par semaine;

**QU'**une offre d'emploi paraisse dans les journaux locaux.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.8 APPUI – LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES**

**ATTENDU** que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU** que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**ATTENDU** que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**ATTENDU** que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

**ATTENDU** que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**ATTENDU** que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**ATTENDU** que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**ATTENDU** que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

**ATTENDU** que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

#### **210310-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** la municipalité de Boileau appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appuie et y joigne une copie de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.9 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020**

**ATTENDU** que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC., de la municipalité, a déposé les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 aux fins de vérification et d'observations.

#### **210310-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 soient et sont acceptés tel que déposés par le vérificateur comptable, monsieur Daniel Charlebois.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.10 CONSTAT D'INFRACTION – MATRICULE 0987 13 0422**

**ATTENDU** qu'un avis d'infraction a été envoyé au matricule 0987 13 0422 par courrier recommandé concernant une installation en bande riveraine, des travaux de rénovation sans permis ainsi que la construction d'un talus de plus de 25%;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et environnement a essayé de rejoindre par téléphone le citoyen a maintes reprises et que ce dernier a effectué aucun retour d'appel;

**ATTENDU** que depuis, aucune action pour régulariser le problème n'a été effectuée;

**ATTENDU** que depuis le 14 décembre 2020, aucun intérêt du citoyen à vouloir coopérer avec la municipalité n'est noté;

**210310-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard**

**QUE** la seule alternative est d'émettre un constat d'infraction à la cour municipale pour que les règlements soient respectés.

**Adopté à la majorité**

**Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence**

**6.11 APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO – ACHAT OU LOCATION ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU** que la municipalité de Boileau désire acquérir, un camion 10 roues de déneigement;

**210310-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur le SEAO.

**Adopté à la majorité**

**Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence**

**6.12 DEMANDE D'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES LUMINAIRES**

**ATTENDU** que depuis 2018, Énergère offre à toutes les villes et municipalités du Québec des tarifs préférentiels obtenus par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL

**ATTENDU** qu'Énergère offre une analyse d'opportunité sans frais ni engagement de la part de la municipalité de Boileau;

**210310-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil autorise madame Cathy Viens, directrice générale à faire la demande d'analyse auprès d'Énergère

**QUE** la directrice générale soit mandatée et autorisée à signer tous les documents requis à cette demande

**Adopté à l'unanimité**

**6.13 DEMANDE D'APPUI – ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité possède un grand territoire identifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en santé;

**CONSIDÉRANT** que s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

**CONSIDÉRANT** que le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

**CONSIDÉRANT** que ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2017, le MFFP a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de trois (3) pointes d'un côté de panache;

**CONSIDÉRANT** qu'un sondage réalisé par le MFFP révèle qu'environ 70% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de trois (3) pointes d'un côté de panache;

**CONSIDÉRANT** que le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

**CONSIDÉRANT** que les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres cette expérimentation de la restriction des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT** que le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**210310-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** la municipalité de Boileau appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

**QUE** le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans;

**QUE** la municipalité de Boileau sollicite l'appui de la MRC de Papineau ainsi que des autres municipalités faisant partie de ce dossier:

**QUE** la table de direction de l'organisme Unis pour la Faune soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources sur le territoire.

**Adopté à l'unanimité**

**6.14 ACHAT D'UNE BENNE DE REMPLACEMENT**

**ATTENDU** que la benne 4 saisons du camion Sterling n'est plus utilisable;

**ATTENDU** que lors de la vente du camion Freightliner 2009, la benne d'hiver a été récupérée et qu'elle a été installée sur le camion Sterling;

**ATTENDU** que pour remplacer la benne 4 saisons, nous devons acquérir une benne de remplacement pour la saison estivale;

**ATTENDU** que Équipements Lourds Papineau inc (ELP) a déposé une soumission au montant de 17,800.27\$ (taxes en sus);

**210310-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** la soumission de ELP soit acceptée au montant précité.

**Adopté à la majorité**

**Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence**

**7.0 FINANCES**

**7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2021**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2021 totalisant un montant de 83 005.98\$.

**210310-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 83 005.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à la majorité**

**Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence**

**7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**210310-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2021 au montant de 17 460.37\$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

*Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Le rapport des activités financières a été déposé.

**8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**8.1 PLAN DIRECTEUR DU BASSIN VERSANT DU LAC AU LOUP**

La directrice générale dépose au Conseil le plan directeur du bassin versant du lac au Loup produit par L'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

**9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

Monsieur le maire répond aux questionnements des citoyens reçus par courriel.

**10.0 VARIA**

Aucun point aux varia

**11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;



**210310-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** la présente séance soit et est levée à 17h38

**Adopté à l'unanimité**

---

Robert Meyer  
Maire

---

Cathy Viens  
Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière